|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 27 novembre 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 127**COM 5/CB+41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbsg5@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T* Aux Associés de l'UIT-T
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T

- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Questionnaire sur les perturbations électromagnétiques entre les dispositifs radioélectriques et les câbles ou les équipements raccordés à des réseaux large bande**  |

Madame, Monsieur,

Au cours de la dernière réunion des Groupes de travail 1 et 2 de la Commission d'études 5, qui s'est tenue à Genève du 23 au 29 juillet 2014, il a été décidé, dans le cadre de l'étude effectuée au titre de la Question 8/5 (*Problèmes de compatibilité électromagnétique dans les réseaux domestiques*), d'établir un questionnaire, comme suit:

***"Questionnaire sur les perturbations électromagnétiques entre les dispositifs radioélectriques et les câbles ou les équipements raccordés à des réseaux large bande"***

L'objet de ce questionnaire est de recueillir des informations sur les perturbations entre les dispositifs radioélectriques et les câbles ou les équipements raccordés à des réseaux large bande filaires ou à des réseaux de télévision par câble au domicile. Les données ainsi recueillies seront analysées pour rédiger la nouvelle Recommandation UIT-T K.mhn "Techniques d'atténuation des perturbations entre les dispositifs radioélectriques et les câbles ou les équipements raccordés à des réseaux large bande filaires et à des réseaux de télévision par câble".

A mesure que les techniques de radiocommunication progressent, d'éventuelles perturbations entre les dispositifs radioélectriques utilisés au domicile et les câbles ou les équipements raccordés à des réseaux large bande et à des réseaux de télévision par câble peuvent créer de nouvelles perturbations entre les dispositifs radioélectriques et les moyens de télécommunication.

La Recommandation UIT-T K.mhn doit présenter des lignes directrices en vue de résoudre des problèmes de perturbations dans les réseaux domestiques, causées par des dispositifs radioélectriques et des câbles ou des équipements raccordés à des réseaux large bande filaires et/ou à des réseaux de télévision par câble. Elle doit aussi proposer des mesures adaptées applicables aux câbles et aux équipements raccordés à des réseaux large bande filaires (par exemple, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL), ligne d'abonné numérique à très haut débit (VDSL) et courants porteurs en ligne (PLT)) et/ou réseaux de télévision par câble, pour remédier à ces perturbations ainsi que pour décrire des procédures à cette fin.

Des perturbations entre les services de radiocommunication et les câbles ou les équipements raccordés à des réseaux large bande filaires ou à des réseaux de télévision par câble au domicile ont été constatées par certains opérateurs de télécommunication; toutefois, les informations sur ce sujet demeurent lacunaires.

La publication de ce questionnaire a donc pour objet de demander à tous les Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT‑T de rendre compte de leur expérience.

Le questionnaire est posté sur le web à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/05/Pages/questionnaires/radio-cable-equipment.aspx>.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir remplir ce questionnaire en ligne et de le renvoyer au plus tard le 20 février 2015.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Mme Cristina Bueti (tsbsg5@itu.int).

Le succès de ce questionnaire dépend des réponses reçues des Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T. Vous voudrez bien prendre le temps d'y répondre de façon détaillée et nous faire parvenir vos réponses avant l'expiration du délai indiqué plus haut.

En vous remerciant par avance de votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications